



Décision du Conseil d'Administration de CEFI

Gabon

Soutien à l'atténuation des conflits entre l'homme et l'éléphant et paiements directs aux communautés pour la conservation des habitats prioritaires

Adopté par courrier 21.10.2024

CA.2024.37

Considérant :

- La [Lettre d'intention](#) signée entre CEFI et la République du Gabon le 27 juin 2017 ;
- La décision du Conseil d'administration (CA) EB.2017.03 qui a adopté le Cadre national d'investissement du Gabon ;
- La décision EB.2019.17 qui adoptait le premier avenant à la Lettre d'intention, et plus particulièrement son affectation d'un montant maximum de cent cinquante millions de dollars US du Fonds fiduciaire du CEFI pour payer les réductions d'émissions exprimées en tonnes de CO₂ conformément à l'avenant de la Lettre d'intention ;
- La décision EB.2021.02 adoptant le Cadre national d'investissement révisé du Gabon et encourageant le pays à atteindre les conditions restantes pour les paiements basés sur les résultats ;
- La décision EB.2022.13 approuvant le transfert de fonds aux organismes de mise en œuvre au titre de la modalité de paiement basée sur les résultats.

Le Conseil d'administration de CEFI :

1. Considérant la soumission de la note conceptuelle "*Renforcer les initiatives du Gabon en matière de conservation et de climat avec le CEFI Soutien à l'atténuation des conflits entre*

l'homme et l'éléphant et aux paiements directs aux communautés pour la conservation des habitats prioritaires" ;

2. Au vu de l'examen de ladite note par le Conseil d'administration lors de la réunion du groupe de travail sur le Gabon le 30 septembre 2024,
3. N'exprime pas d'objection à l'élaboration d'un document de projet par le gouvernement du Gabon en collaboration avec les partenaires de mise en œuvre du CAFI.
4. Reconnait que le document de programme comporte trois sous-composantes :
 - Programme conjoint gouvernemental de clôtures mobiles et de vulgarisation agricole (~ 6,5 millions USD)
 - Programme national de clôtures mobiles
 - Agriculture et renforcement des capacités des coopératives
 - Atténuation des conflits entre l'homme et l'éléphant grâce à un programme pilote d'assurance (~3,5 millions USD)
 - Programme pilote de PSE pour la conservation (~5M USD)